

**CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 AVRIL 2026
PROCES VERBAL/COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Michaël DAUSSY, Dominique VIETTI, Eric DURAY, Antoine CHAMOURET, Dominique SCIANDRONE, Catherine FIX DE SUGNY, Didier SANCHEZ, Philippe GOUTORBE, Elizabeth POYET, OSSEDAT Nathalie, Kaléméli VERMEERSCH, Michel MOREAU, SEIGNOL Solange, MOISSONNIER Clément

ABSENTS EXCUSÉS: /

ABSENT: /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026.

1/ Bilan et tarifs camping/snack

• Bilan 2025 camping/snack

Arnaud ECHEGUT, gérant du camping présente le bilan de la saison 2025.

Il se dit très satisfait de cette deuxième saison malgré l'ouverture retardée suite à la réfection complète de la piscine municipale. Il profite de ce moment pour remercier la municipalité, élus et employés, pour le soutien et les solutions proposées au cours de cette saison.

Il explique qu'au cours de l'année 2025, deux mobil-home 3 chambres avec terrasse ont été installés. La plateforme réalisée devant le snack la saison précédente a été remplacée par une terrasse en bois avec l'aide des agents techniques afin d'accueillir une tonnelle plus grande. Un nouvel espace de préparation des repas a été créé dans « l'ancienne infirmerie ». Arnaud ECHEGUT ajoute qu'il a eu l'opportunité d'acheter le mobilier d'une ancienne terrasse de fast-food qu'il a pu installer pour améliorer la terrasse du snack côté piscine. Et enfin, un massif fleuri a vu le jour à l'entrée du camping.

L'ouverture du camping est prévue le 28 avril, et l'ouverture du snack le 7 mai au soir.

Période d'ouverture du snack :

- Mai-juin-septembre : le soir
- Juillet-août : le midi et le soir

Arnaud ECHEGUT annonce ses prévisions d'animations pour la saison 2026 : des concerts sont déjà programmés et la diffusion de matchs de foot est également prévue.

• Vote des tarifs 2026 du camping

Madame le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale les tarifs que Monsieur ECHEGUT propose de pratiquer au camping municipal au cours de la saison 2026.

		Année 2025		Proposition Année 2026	
		Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
CAMPING Tarif par nuit 14h-11h	Emplacement pour 1 ou 2 personnes	12.00 €	16.00 €	12.00 €	16.00 €
	Personne supplémentaire (plus de 12 ans)	6.00 €	8.00 €	6.00 €	8.00 €
	Enfant entre 4 et 12 ans	3.00 €	4.00 €	3.00 €	4.00 €
	Enfant de moins de 4 ans	GRATUIT		GRATUIT	
	Taxe de séjour (+de 18 ans)	0.20 €		0.22€	
	Electricité 10A	4.00 €		2.00€	
	Animal tenu en laisse (vacciné sauf 1ère et 2ème cat.)	2.00 €		GRATUIT	
	Une nuit étape, randonneur non motorisé 1 ou 2 personnes	10.00 €	14.00 €	10.00 €	14.00 €
Garage mort (selon disponibilité)		200.00 €		200.00 €	

Emplacement saison 28 avril - 28 septembre 2026		950.00 €		950.00 €	
Electricité 10 A saison		250.00 €		250.00 €	
BUNGALOW TOILE 4/5 personnes	Semaine	200.00 €	300.00 €	200.00 €	300.00 €
	Une nuit	60.00 €	80.00 €	60.00 €	80.00 €
	Deux nuits	100.00 €	140.00 €	100.00 €	140.00 €
	Nuit complémentaire	50.00 €	60.00 €	50.00 €	60.00 €
MOBIL HOME 1CHAMBRE 2PERSONNES	Semaine	250.00 €	400.00 €	250.00 €	400.00 €
	Une nuit	80.00 €	XXX	80.00 €	XXX
	Deux nuits	120.00 €	XXX	120.00 €	XXX
	Nuit complémentaire	50.00 €	XXX	50.00 €	XXX
MOBIL HOME/CHALET BOIS 2CHAMBRES 4-5 PERSONNES	Semaine	300.00 €	550.00 €	300.00 €	550.00 €
	Une nuit	100.00 €	XXX	100.00 €	XXX
	Deux nuits	180.00 €	XXX	180.00 €	XXX
	Nuits complémentaire	70.00 €	XXX	70.00 €	XXX
MOBIL HOME 3CHAMBRES 6PERSONNES	Semaine	400.00 €	650.00 €	400.00 €	650.00 €
	Une nuit	120.00 €	XXX	120.00 €	XXX
	Deux nuits	200.00 €	XXX	200.00 €	XXX
	Nuits complémentaire	90.00 €	XXX	90.00 €	XXX
Draps en option (par personne)		10.00 €		10.00 €	
Nettoyage en option		50.00 €		50.00 €	
Machine à laver, tablette de lessive fournie		4.00 €		4.00 €	
Wifi		INCLUS		INCLUS	
Piscine municipale		FERMEE	INCLUS	FERMEE	INCLUS
TERRAINS DE TENNIS		INCLUS		INCLUS	
MINI GOLF		INCLUS		INCLUS	

Où l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ **ADOpte les tarifs ci-dessus pour la saison 2026.**

2/ Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose que les taux de fiscalité directe appliqués en 2025 soient reconduits en 2026.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires.

	Rappel					Proposition
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe sur foncier bâti	26.82	26.82	26,82	26,82	26.82	26.82
Taxe sur foncier non bâti	42.38	42.38	42,38	42,38	42.38	42.38
*Taxe d'habitation désormais uniquement pour les résidences secondaires	13.91	13.91	13.91	13.91	13.91	13.91
Cotisation foncière des entreprises	18.66	18.66	18,66	18,66	18.66	18.66

Où l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

❖ **DÉCIDE de n'appliquer aucune augmentation à la fiscalité 2025 ;**

❖ **RECONDUIT les taux 2025 pour l'année 2026 comme précisé dans le tableau ci-dessus ;**

3/ Vote des tarifs publics

Madame le maire invite l'assemblée municipale à revoir les tarifs municipaux :

	TARIF ACTUEL (€)	PROPOSITION (€)	NOUVEAU TARIF (€) au 1 ^{er} mai 2026
MARCHÉ HEBDOMADAIRE			
Borne électrique forains	2.30	idem	2.30
Largeur banc - 1,20 M	0.70	idem	0.70
Largeur banc + 1,20 M	0.70	idem	0.70
Branchement forain fête patronale ou autre manifestation	5.50	idem	5.50
Abonnement mensuel	20.00	idem	20.00
TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE			
Fréquentation régulière (11fois ou plus) par mois - 1 enfant	22.00	idem	22.00
Fréquentation régulière (11fois ou plus) par mois - 2 enfants	33.00	idem	33.00
Fréquentation régulière par mois (11fois ou plus) - 3 enfants et plus	44.00	idem	44.00
Fréquentation occasionnelle (séance matin ou soir)	2.00	idem	2.00
ANCIENNE SALLE DES FETES (location maximum jusqu'à 21h)			
Association	80.00	idem	80.00
Habitant de Saint-Just-en-Chevalet	85.00	idem	85.00
Personne extérieure	130.00	idem	130.00
SALLE ERA			
Mariage - soirée privée (sans cuisine) habitant St Just	200.00	idem	200.00
Mariage - soirée privée (sans cuisine) hors Just	300.00	idem	300.00
Association (sans cuisine)	120.00	idem	120.00
Cuisine (sans vaisselle)	60.00	idem	60.00
Vaisselle	20.00	idem	20.00
1 jeton de chauffage (durée 1h30 environ)	10.00	idem	10.00
Sono	30.00	idem	30.00
Assemblée générale société commerciale	300.00	idem	300.00
Exposition vente	450.00	idem	450.00
Réunion professionnelle	80.00	idem	80.00
Caution	305.00	idem	305.00
Caution pour déchets (verres et plastiques)	60.00	idem	60.00
Caution ménage salle ERA	100.00	idem	100.00
CONCESSIONS CIMETIERE			
<i>Ancien cimetière</i>			
Concession au m ² - 15 ans	60.00	idem	60.00
Concession au m ² - 30 ans	80.00	idem	80.00
<i>Nouveau cimetière</i>			
Concession pleine terre simple - 15 ans	200.00	idem	200.00
Concession plein terre simple - 30 ans	300.00	idem	300.00
Concession pleine terre double - 15 ans	400.00	idem	400.00
Concession pleine terre double - 30 ans	600.00	idem	600.00
Caveau semi enterré - 15 ans	400.00	idem	400.00
Caveau semi enterré - 30 ans	600.00	idem	600.00
Colombarium - urne - 15 ans	400.00	idem	400.00
Colombarium - urne - 30 ans	600.00	idem	600.00
Cavurne - 15 ans	500.00	idem	500.00
Cavurne -30 ans	800.00	idem	800.00

Où l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ D'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés à compter du 1er mai 2026.

4/ Vote des Compte Financiers Uniques

- Vote du CFU budget assainissement M49

Dominique VIETTI adjointe chargée des finances présente le compte financier unique du budget assainissement 2025 de la commune.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Elle donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer ainsi.

BP ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	162 502.41	115 914.75
RECETTES	129 076.88	81 795.15
RESULTAT EXERCICE 2025	-33 425.53	-34 119.60
RESULTAT CLOTURE 2024	-19 379.97	240 116.22
RESULTAT DE CLOTURE	-52 805.50	205 996.62

Madame le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique conformément à la règle.

Où l'exposé de Dominique VIETTI et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du budget assainissement 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération.

- Vote du CFU budget principal M57

Dominique VIETTI adjointe chargée des finances présente le compte financier unique du budget primitif 2025 de la commune.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Elle donne acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel peut se résumer ainsi.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE M57	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 171 468.82	1 375 216.09
RECETTES	1 315 586.02	487 537.50
RESULTAT EXERCICE 2025	144 114.20	- 887 678.59
RESULTAT CLOTURE 2024	634 193.52	318 586.17
RESULTAT DE CLOTURE	778 310.72	- 569 092.42

Madame le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte financier unique conformément à la règle

Où l'exposé de Dominique VIETTI et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le compte financier unique du budget de la commune 2025 (M57), lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération.

5/ Vote du budget 2026

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires du budget primitif communal (M57) pour l'année 2026. Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour les montants suivants :

BP COMMUNE M57	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 711 251.28	1 142 546.70
RECETTES	1 711 251.28	1 142 546.70

Oui l'exposé de sa présidente et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif communal 2026 – M57 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants

BP COMMUNE M57	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 711 251.28	1 142 546.70
RECETTES	1 711 251.28	1 142 546.70

6/ Personnel Communal

• Recrutement secrétariat

Madame le maire rappelle à l'assemblée municipale qu'en raison du départ en retraite de Marie-Ange SOLLALLIER une procédure de recrutement a été lancée.

A l'issue de cette procédure il a été décidé de recruter, sur le grade d'adjoint administratif, un agent à temps complet pour une période de 6 mois renouvelable, à compter du 1^{er} juin 2026.

Oui l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet avec inscription des crédits budgétaires au budget primitif 2026.
- **Autorise** le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée à temps complet pour une période de 6 mois renouvelable, à compter du 1^{er} juin 2026.

• Fermeture du secrétariat le samedi matin

Madame le maire rappelle que jusqu'à présent le secrétariat de mairie était ouvert les samedis matin de 9h00 à 12h00. La fréquentation durant cette plage horaire est devenue plutôt faible et il n'existe actuellement plus de besoin réel justifiant le maintien de cette ouverture. Les administrés concernés peuvent, dans la majorité des cas, être accueillis sur d'autres créneaux horaires en semaine.

Après concertation, le Conseil municipal décide la fermeture du secrétariat le samedi matin à compter du 1^{er} mai. Il est également précisé que, si un nouveau besoin venait à être constaté à l'avenir, cette décision pourrait être réexaminée par le Conseil municipal.

• Unité technique : recrutement renfort pour l'été

Madame le maire explique à l'assemblée municipale qu'il serait opportun de recruter une personne aux services techniques de la mairie en contrat à durée déterminée pour les mois de juin, juillet et août 2026.

En effet, compte tenu de la période et de l'accroissement de charge de travail (fleurissements, plantations, tonte et entretiens des espaces verts, mise en route de la piscine), des congés annuels ainsi que du congé paternité d'un agent prévu à cette période, elle propose d'avoir recours à l'embauche d'un agent pour une période de 3 mois.

Oui l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée à temps complet pour une période de 3 mois compter du 1^{er} juin 2026.

7/ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

CHAMOURET Antoine	OSSEDAT Nathalie
MOUSSÉ Dominique	BOURG Claude
EPINAT Cyril	VIETTI Dominique
DURAY Juliette	ROYER Jean Paul
FARJON Jean-Yves	BARRIQUAND André
MATHEVET Christiane	MICHALET Angélique
GONARD Urielle	VALLAS Céline
COMPAGNAT Michel	FRADIN Hélène
DELORME Christelle	DIGONNET Pascal
THOMAS Jacques	MOISSONNIER Clément
BECOUBE Alain	LANGLAIS Guillaume
DAUSSY Mickaël	DESCHIZEAU Daniel

8/ Motion de soutien pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-en-Chevalet, réunis en Assemblée le 24 avril 2026.

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier Ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement, afin notamment de clarifier le « *qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils Départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;
- Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal
- Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de

distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;

- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;
- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

ESTIMENT :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergies, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent bien et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

QUESTIONS DIVERSES

- Communauté de Communes du Pays d'Urfé : élection du bureau communautaire

Madame le maire informe l'assemblée que le 16 avril 2026 a eu lieu l'élection du bureau communautaire :

Président : Charles LABOURÉ

4 Vice-présidents : Lorraine ROUX, Jean-Hervé PEURIERE, Emmanuelle BARLERIN, Didier PONCET

2 conseillers délégués : Ingrid MEUNIER et Dominique VIETTI

- Info du SIEL : groupement d'achat d'énergie

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loie (SIEL) nous informe qu'il poursuit une stratégie d'achats anticipés permettant de sécuriser les prix de l'électricité et du gaz pour l'ensemble des communes, EPCI et organismes adhérents au groupement d'achat d'énergie.

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Madame le maire informe de sa candidature en tant que suppléante au conseil d'administration du SDIS de la Loire.

- Courrier fédération de chasse de la Loire

La fédération de la chasse de la Loire a adressé ses remerciements à la commune pour son engagement dans l'opération J'aime la Loire Propre 2026. Dans le courrier il est précisé que cette journée a été un réel succès et que sur tout le département de la Loire c'est 215m³ de déchets qui ont été collecté.

INVITATIONS :

- Inauguration « rencontre autour du livre » le **dimanche 26 avril** à 11h30 à Crémeaux
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé : représentations du spectacle « Merveille » **le 26 avril** à 16h à Crémeaux, **le 2 mai** à 16h à Cherier, **le 3 mai** à 16h à Chausseterre.
- Association Notre Dame du Château : invitation au concert de la chorale de La Motte-Servolex le **samedi 2 mai** à 19h à la chapelle.
- Cérémonie du **8 mai** Saint-Just-en-Chevalet à 11h00 place de l'église.
- Invitation cérémonie du 8 mai à Saint-Romain d'Urfé le **dimanche 10 mai** à 11h devant le monument aux morts
- Journée citoyenne nettoyage du cimetière : le **samedi 9 mai** de 9h à 12h, inscription en mairie.
- Invitation à l'inspection de la COB VILLEREST qui aura lieu le **vendredi 22 mai 2026** à 11h00, salle du Carré d'Urfé à Villerest.
- Invitation assemblée générale Bien Vivre en Pays d'Urfé : le **vendredi 22 mai** à 19h, salle rouge de la mairie.
- Invitation au 100 ans du cinéma de Noirétable le **samedi 23 mai**
- Invitation COPIL France Services le **jeudi 18 juin** à 14h30, Préfecture de Saint-Etienne
- Invitation au centenaire de La Tuilière : le **samedi 20 juin**

AUTRES SUJETS :

- Solange SEIGNOL informe que le dimanche 10 mai aura lieu une conférence sur l'histoire du quartier du château organisé par Madeleine Environnement.
- Madame le maire évoque le sujet du terrain de foot : un gros entretien est prévu cette année. Elle explique que les élus ont rencontré les responsables du club de foot afin d'échanger sur la répartition financière de ces travaux entre la commune et le club.
- Eric DURAY explique qu'il a assisté à la réunion publique organisée par ORANO au sujet du projet de réaménagement de l'ancien site minier des Bois Noirs Limouzat situé sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne.
- Pour terminer, madame le maire explique qu'elle a rendez-vous le 15 mai avec la sous-préfète de Thiers afin d'évoquer le projet éolien d'Arconsat.

La séance est levée à 23h00

Clément MOISSONNIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN
Maire de Saint Just en Chevalet